

Votre Carte American Express vous permet d'accéder à un service simple de paiement en 3 fois pour toutes vos dépenses d'un montant minimum de 30 000 F CFP : **FL3XPAY**.

**Veillez lire attentivement les informations suivantes avant de faire un achat que vous souhaitez fractionner. Prenez connaissance des spécificités du service et vérifiez que vous êtes éligible.**

**Avant de faire un achat, vérifiez que vous êtes éligible à FL3XPAY :**

- Vous êtes titulaire d'une Carte American Express (hors Carte de crédit renouvelable) émise par OFINA (personne morale ou personne physique majeure) -titulaire d'une Carte principale ou d'une Carte supplémentaire-.
- Vous n'avez eu aucun incident de paiement au cours des six (6) derniers mois.

**Notez que FL3XPAY est indisponible du 17 au 20 de chaque mois, ainsi :**

- Seules les transactions de 30 000F CFP minimum apparaissant sur votre compte en ligne entre le 21 du mois et le 16 du mois suivant pourront faire l'objet d'un fractionnement (jours au fuseau horaire de Polynésie française).

Sachez que :

- Selon la date de présentation de vos transactions par le commerçant, il est possible que certaines transactions n'apparaissent pas rapidement sur votre compte en ligne ou apparaissent sur la période suivante. Nous vous conseillons donc de faire votre achat au moins 72h avant le 17 du mois.
- Pour tout achat effectué chez le commerçant Air Tahiti Nui, les transactions mettant plusieurs jours à être télécollectées, faites votre achat entre le 21 du mois au 10 du mois suivant au plus tard.
- Si vous souhaitez fractionner une transaction faite pendant la période en cours mais que celle-ci apparaît sur votre compte en ligne entre le 17 et le 19 du mois, vous ne pourrez pas bénéficier du service et devrez payer votre achat en une fois.

**Qui peut utiliser FL3XPAY ?**

Ce service est réservé aux titulaires d'une Carte American Express (hors Carte de crédit renouvelable) émise par OFINA (personnes morales ou personnes physiques majeures) -titulaires de Carte principale ou titulaires de Carte supplémentaire-.

Les règles applicables à son utilisation sont les suivantes :

- Vous ne devez pas avoir été en situation d'impayés au cours des six derniers mois,
- Seules les transactions effectuées avec votre Carte American Express, d'un montant minimum de 30 000 F CFP peuvent faire l'objet d'un fractionnement\*,
- Vous pouvez fractionner jusqu'à un montant total de 2 000 000 F CFP de transactions ; au-delà de ce montant, le fractionnement ne sera pas autorisé,
- Vous pouvez utiliser le service de paiement en 3 fois plusieurs fois sur une même période dans la limite de votre plafond maximum autorisé de 2 000 000 F CFP,
- Le fractionnement de vos transactions n'est possible que pour la période en cours, les transactions des mois précédents ne pourront pas faire pas l'objet d'un fractionnement,
- Le service est indisponible pendant les périodes d'arrêt des comptes, c'est-à-dire du 17 au 20 (jours au fuseau horaire de Polynésie française) de chaque mois,
- Sauf opération promotionnelle en cours, une commission de 1% plafonnée à 5 000 F CFP est prélevée sur chaque transaction fractionnée, cette commission est prélevée avec la première échéance\*\*.

\*Selon la date de présentation de vos transactions par le commerçant, il est possible que certaines transactions apparaissent sur votre relevé en ligne du mois suivant.

\*\*Les transactions faites chez le commerçant Air Tahiti Nui en Polynésie française sont exemptées de commission.

### Comment fonctionne FL3XPAY ?

Une fois que votre transaction apparaît sur votre compte en ligne, ce service fonctionne en 3 étapes :

#### 1<sup>ère</sup> étape : Cliquez

- Rendez-vous sur le compte-carte de la Carte utilisée pour faire vos achats.
- Cliquez sur le lien 'FL3XPAY Payer en 3 fois' situé en entête de votre consultation du compte pour accéder au service.

Attention : Si durant la période, vous n'avez effectué aucune transaction d'un montant minimum de 30 000 F CFP, ou si vous ne répondez pas à une des règles applicables décrites dans le paragraphe précédent, alors le service de paiement en 3 fois n'est pas accessible.

#### 2<sup>ème</sup> étape : Sélectionnez

- La liste des transactions éligibles au fractionnement s'affiche, sélectionnez les transactions que vous désirez fractionner. Le montant des échéances de chaque transaction sélectionnée s'affiche automatiquement.

Note : votre solde disponible pour fractionnement apparaît, pour information, en haut de votre écran.

#### 3<sup>ème</sup> étape : Validez

- Votre sélection faite, il ne vous reste plus qu'à cocher la mention de bas de page des conditions applicables puis à valider le fractionnement des transactions sélectionnées.

Attention ! Une confirmation de validation vous sera demandée. Une fois l'opération validée, vous ne pourrez plus revenir en arrière ou annuler votre demande.

Note : vous pouvez répéter cette opération plusieurs fois sur une même période, dans la limite de votre plafond maximum disponible de 2 000 000 F CFP.

### Comment suivre vos échéances ?

Chaque transaction constitue un dossier de paiement en 3 fois. Il est composé de trois (3) mensualités (arrondies par défaut avec ajustement sur la dernière échéance), d'une commission prélevée avec la première échéance et un numéro de dossier à 9 chiffres lui est attribué.

Ainsi, pour chaque transaction fractionnée, vous payez trois (3) échéances successives, la première échéance apparaîtra sur le relevé du mois de la dépense, puis la deuxième et la troisième échéance sur les deux relevés suivants.

Vous pourrez avoir plusieurs dossiers de paiement en 3 fois ouverts au cours du même mois, dans ce cas, vous aurez plusieurs échéances qui apparaîtront sur votre relevé du mois.

La ou les échéances dues apparaîtront au plus tard le 19 du mois sur votre relevé en ligne. Elles seront listées les unes à la suite des autres. Ainsi, pour l'échéance 1 du dossier de paiement en 3 fois n° 000000101, vous lirez : ECH 001 FL3XPAY N°000000101.

- Un relevé d'information de vos transactions fractionnées en cours est mis à votre disposition à la suite de votre relevé d'opérations mensuel. Il est téléchargeable depuis la rubrique 'Relevés électroniques' et se présente ainsi :

#### RELEVÉ DÉTAILLÉ DES TRANSACTIONS FRACTIONNÉES, POUR INFORMATION UNIQUEMENT

Note : sauf opération promotionnelle en cours, chaque transaction fractionnée est assortie d'une commission de 1% plafonnée à 5 000 F CFP, cette commission est prélevée avec la première échéance. Les transactions faites chez Air Tahiti Nui en Polynésie française sont exemptées de commission.

Transactions fractionnées pour MR MANU MANEA (montants en F CFP)	Montant de la transaction initiale	Montant déjà payé	Montant restant à payer	Montant dû ce mois-ci
<b>Récapitulatif des transactions fractionnées</b>	<b>1 077 000</b>	<b>109 000</b>	<b>973 000</b>	<b>364 000</b>
AIR TAHITI NUI Date opération 25/07/17 ECH 002 FL3XPAY N° 000000001	327 000	109 000	218 000	109 000
MOTOR Date opération 23/08/17 ECH 001 FL3XPAY N° 000000101 (dont commission)	750 000	0	755 000	255 000

- Une rubrique 'Vos transactions fractionnées' disponible dans le menu de gauche de votre compte en ligne est mise à votre disposition pour suivre vos paiements en 3 fois à tout moment, elle se présente ainsi :

**MONTANT TOTAL DES ECHEANCES DUES AU 18/09/2017**

**364 000 F CFP**

**TRANSACTION(S) FRACTIONNEE(S) EN COURS**

Transactions fractionnées (montants en F CFP)	Montant de la transaction initiale	Montant déjà payé	Montant restant à payer	Montant dû ce mois-ci
AIR TAHITI NUI <i>Achat du 25/07/17 - Carte xxxxxxxxxxxx1234</i> Echéance du mois : 2 sur 3	327 000	109 000	218 000	109 000
MOTOR <i>Achat du 23/08/17 - Carte xxxxxxxxxxxx1234</i> Echéance du mois : 1 sur 3 (dont commission)	750 000	0	755 000	255 000
<b>Récapitulatif des transactions fractionnées</b>	<b>1 077 000</b>	<b>109 000</b>	<b>973 000</b>	<b>364 000</b>

Note : Sauf opération promotionnelle en cours, chaque transaction fractionnée est assortie d'une commission de 1,00% plafonnée à 5 000 F CFP, cette commission est prélevée avec la première échéance.

Les transactions faites chez le commerçant Air Tahiti Nui en Polynésie française sont exemptées de commission.